



Meeting Aérien 2024

Aérodrome de Gap-Tallard

week-end du 25-26 mai 2024

Restrictions de circulation

Ces informations sont établies en date du 18 avril 2024, et des modifications peuvent avoir lieu d'ici le Meeting.

Interdictions de stationnement du vendredi 18h au dimanche 20h :

- RN 85 : du giratoire de la Plaine de Lachaup à l'A51
- RD 942 : du carrefour à feux RN 85 au collège
- RD 46 : du giratoire de l'aérodrome à la RD 942
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome à la VC de Gandière
- VC de Gandières : de la RD 119 à l'A51
- RD 45 : de la RD46 à la RD 900B (itinéraire vélos)
- RD 1085 : de l'A51 à la déviation de La Saulce

Interdictions Poids-Lourds (>3,5t) : le samedi 10h-20h et le dimanche 8h-20h

- RN 85 : de la RD 46 (rte de Neffes) à l'A51
- RD 942 : du carrefour à feux RN 85 à la RD 900B
- RD 46 : du giratoire de l'aérodrome à la limite dépt 04
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome à la VC de Gandières
- VC de Gandière : de la RD 119 à l'A51 (sauf livraison Z.A. le samedi)
- RD 45 en totalité (dimanche)
- RD 1085 : de l'A51 à la RD 19 (dimanche)

avec mise en place de déviations « Grandes Mailles »

Restrictions de circulation :

- le samedi 10h-13h et 18h-20h :

Fermetures de routes :

- RN 85 : de la RD46 (rte de Neffes) à l'entrée des commerces face à l'aérodrome, hors giratoire de l'Aérodrome (l'accès piétons aux commerces sera maintenu)
- RD 46 : du giratoire de l'Aérodrome à l'entrée Intermarché (l'accès piétons aux commerces sera maintenu)
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome au parking P2 (sauf accès piétons)

Sens unique (sens montant jusqu'à 14h, sens descendant après 14h) :

- VC de Gandière : section A51 - RD119
- RD 119 : section VC Gandières - giratoire de l'aérodrome

L'accès des véhicules aux commerces est possible via la RD46 (Intermarché), et la RN85 Sud (Charolais des Alpes, Vieux Four, Mas d'Estello ...)

- **le samedi 13h-18h :**

Fermetures de routes :

- RN 85 : de la RD46 (rte de Neffes) à l'A51, hors giratoire de l'Aérodrome (*l'accès piétons aux commerces sera maintenu*)
- RD 46 : du giratoire de l'Aérodrome à l'entrée Intermarché (*l'accès piétons aux commerces sera maintenu*)
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome au parking P2 (sauf accès piétons)
- RD 942 : du carrefour à feux RN 85 au collège
- VC « chemin du Milieu » (à partir de 14h)

Sens unique :

- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome vers VC Gandières
- VC de Gandière : de la RD119 vers l'A51

L'accès des véhicules aux commerces de la RN85 Sud (Charolais des Alpes, Vieux Four, Mas d'Estello ...) n'est plus possible.

- **le dimanche 8h-17h30 :**

Fermetures de routes :

- RN 85 carrefour du 4^{ème} RCh : filtrage de la Police
- RN 85 : de la RD46 (rte de Neffes) à l'accès au parking P9, sauf visiteurs
- RN 85 : de l'accès au parking P9 à l'A51
- RD 46 : du giratoire de l'Aérodrome au parking n°4
- RD 942 : du carrefour à feux RN 85 au collège
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome au parking P2 (sauf accès piétons)
- RD 119 : de la VC de Gandière à l'entrée Est de Fouillouse
- RD 219 : ligne droite de la route des Parots
- RD 1085 : au droit du contournement de La Saulce (hors accès parking)
- VC « chemin du Milieu » (11h-12h et 13h30-17h30)

Sens unique (sens montant jusqu'à 13h30, puis sens descendant) :

- RD 119 : de VC Gandière vers parking P2
- VC de Gandière : de l'A51 vers RD 119

- **le dimanche 17h30-20h00 :**

Fermetures de routes :

- RN 85 : de la RD46 (rte de Neffes) à l'accès au parking P9, sens nord-sud
- RN 85 : de l'accès au parking P9 au carrefour à feux de la RD 942
- RD 46 : du giratoire de l'Aérodrome au parking n°4
- RD 45 : entre Châteauevieux et Tallard (itinéraire vélos)
- RD 119 : du giratoire de l'aérodrome au parking P2 (sauf accès piétons)
- RD 1085 : au droit du contournement de La Saulce (hors sortie parking)
- (RD 942 : du carrefour à feux RN 85 au collège, ouverture à 17h45)

Sens unique (sens descendant à partir de 13h30) :

- RD 119 : du parking P2 vers VC Gandière
- VC de Gandières : de la RD 119 vers l'A51